

à fonctionner à peu près de la façon actuelle. L'organisme national pourrait encourager les exportations, soit en tant qu'intermédiaire, soit en tant que participant direct, de façon à soutenir les prix sur le marché national et à minimiser les versements complémentaires qui risqueraient de représenter un fardeau pour les contribuables canadiens.

S'il était administré efficacement, ce programme encouragerait les producteurs, qui recevraient des versements complémentaires, en temps voulu, à garder leurs animaux jusqu'à ce qu'ils soient engraisés à point. Il pourrait également favoriser le développement de l'engraissement sur demande. Par contre, il découragerait tous les producteurs qui n'ont pas suffisamment de bêtes pour être admissibles. L'industrie de transformation pourrait ainsi compter sur une production plus stable et plus prévisible. Il serait peut-être possible de mettre en oeuvre des politiques conjonctuelles efficaces visant à faire correspondre les augmentations de la production canadienne aux diminutions de la production mondiale pour remplacer les importations. Des débouchés sur les marchés mondiaux, négociés entre gouvernements, pourraient entraîner la signature de contrats avec de gros producteurs hors du système de contingentement.

Les coûts d'un tel programme sont évalués à 1,4% des recettes totales provenant de l'abattage sur un certain nombre d'années, soit \$40 à \$50 millions par an. Aux termes d'un programme actuel, la contribution des producteurs, égale à celle du gouvernement de Saskatchewan, est de 3 à 4,5%. Les coûts réels se situeraient vraisemblablement dans ces limites.